

puis affirmer à bon droit que les députés de gauche qui ont pris part à la discussion ne se sont guère écartés du sentier frayé. On a battu la grosse caisse de l'impérialisme; on a ressuscité pour l'occasion le cheval de Troie, l'épouvantail de l'annexion; on a décrit dans un langage où le pessimisme le disputait au sentimentalisme les calamités qui doivent fondre sur le Canada et menacent sa vie industrielle, et je crois vraiment qu'il faudrait remonter aux livres des anciens prophètes pour trouver pareilles jérémiades.

Pour mon propre compte, je me suis toujours efforcé de traiter les questions commerciales au simple point de vue des affaires. Il est assez rare que la Chambre ou le comité saisi d'une question où le sentiment joue un rôle essentiel. La question dont la Chambre est saisie en ce moment ne tend qu'à donner effet à une convention conclue, à titre d'essai, entre certains commissaires représentant le gouvernement canadien et certains commissaires représentant le gouvernement des Etats-Unis, convention visant à l'établissement de certaines relations de réciprocité commerciale entre les deux pays. Depuis que la Chambre et le comité ont été saisis de cette question, les orateurs qui ont pris part au débat nous ont souvent rappelé que la question n'a pas le mérite de la nouveauté. Mes souvenirs remontent jusqu'en 1879, à l'avènement du parti conservateur, porté au pouvoir par son programme protectionniste. Au cours de la première session de la législature qui suivit son avènement au pouvoir, le nouveau gouvernement proposa une offre permanente aux Etats-Unis; c'est-à-dire que le gouvernement dont le chef était sir John Macdonald offrit aux Etats-Unis la réciprocité pour les articles suivants: animaux, fruits, foin, légumes, blé, orge, seigle, avoine et autres grains, poisson, viande, et bois. J'en suis convaincu, il n'est pas un seul député de la gauche qui oserait prétendre que sir John Macdonald manquait de loyalisme et de fidélité tant envers le Canada qu'envers la métropole, en inscrivant au programme de son parti cette offre permanente de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis à l'égard des produits naturels.

De nouveau, en 1891, le problème commercial qui se dresse aujourd'hui devant nous se posa devant le peuple canadien. C'est sur la question de réciprocité que se fit alors la grande consultation populaire provoquée par le parti conservateur. La question est traitée dans certains documents officiels qui figurent dans nos archives et que la Chambre peut consulter. Voici une lettre adressée par lord Stanley de Preston, Gouverneur général du Canada à lord Knutsford:

Hôtel du Gouvernement,

Ottawa, 13 décembre 1890.

Mylord.—J'ai l'honneur d'adresser aujourd'hui même à Votre Seigneurie une dépêche chiffrée, dont voici la substance.

Au sujet de mon télégramme du 10 du courant, ce gouvernement désire proposer la création d'une commission mixte, comme celle de 1871, avec mission d'engager les négociations les plus larges possible et d'élaborer un traité touchant les objets suivants:

1. Renouvellement du traité de réciprocité de 1854, avec les modifications nécessitées par les changements survenus dans la situation des deux pays, et avec les extensions que la commission jugera utiles dans l'intérêt du Canada et des Etats-Unis.

2. Remise à l'étude du traité de 1888, au sujet des pêcheries de l'Atlantique, dans le but d'assurer l'admission en franchise sur les marchés des Etats-Unis, des produits de nos pêcheries, en retour des avantages à accorder aux pêcheurs des Etats-Unis, pour l'achat de la boîte et des fournitures et pour le transbordement de leurs cargaisons au Canada. Tous ces privilèges devant être mutuels.

3. La protection du maquereau et des autres pêcheries de l'Atlantique et des eaux de l'intérieur.

Le texte de la convention en discussion et celui de l'accord conclu, il y a quelques semaines, à Washington, par sir Allen Aylesworth, ministre le Justice et le ministre de la Marine (M. Brodeur) contiennent le règlement des questions mêmes que l'ancien gouvernement conservateur voulait faire régler par cette haute commission mixte. Un détail à retenir ici c'est que le gouvernement conservateur du jour avait tellement à cœur de révéler au peuple canadien le fait qu'il allait bénéficier de pareil bienfait qu'on viola certaines confidences existant entre le Gouvernement et les commissaires à Washington et cette violation valut plus tard au gouvernement les plus sévères reproches. Voici le texte d'une lettre adressée par J. L. Blaine au sénateur Baker:

Cher monsieur Baker,—Je vous autorise à contredire les rumeurs dont il est question dans votre lettre. Il n'y a pas de négociations engagées pour la réciprocité avec le Canada, et vous pouvez avoir la certitude que ce gouvernement ne saurait accueillir de projet de réciprocité avec le Dominion, limitée aux produits naturels.

Bien à vous,

JAMES G. BLAINE.

Il ressort de ce document qu'il n'était guère probable que l'effort tenté par sir John Macdonald et ses collègues en vue de la négociation d'un traité avec les Etats-Unis, limité aux produits naturels, fut envisagé d'un oeil favorable par le gouvernement des Etats-Unis. Le gouvernement des Etats-Unis et ses représentants à cette époque n'entendaient pas qu'un traité de réciprocité entre les deux pays se bornât aux seuls produits naturels, mais ils voulaient qu'il y figurât aussi certains produits des manufactures.